

a une valeur marchande d'environ 25 millions de dollars. Vu l'importance de cet apport à l'économie de la province, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a nommé, en 1960, un sous-ministre des Pêcheries qui relève directement du ministre de l'Industrie et du Développement pour toutes les questions qui ont trait à la pêche.

Depuis sa création, la Commission de prêts aux pêcheurs a déboursé plus de six millions de dollars pour la construction de vaisseaux de pêche et l'achat d'agrès modernes et de moteurs diesels pour les pêcheurs de la province. Des prêts de \$1,500 à \$2,500 sont consentis aux pêcheurs côtiers pour l'achat de bateaux et de moteurs destinés à la pêche du homard, tandis que des montants de \$10,000 à \$60,000 sont prêtés aux pêcheurs hauturiers pour la construction et l'armement de palangriers modernes, de bateaux pêchant à la seine danoise et de dragueurs. Ces chiffres représentent le montant net prêté aux pêcheurs, qui est d'environ 70 p. 100 du coût total des vaisseaux, déduction faite du premier versement exigé et de la subvention du gouvernement fédéral de \$225 par tonneau de jauge brute. Pour la pêche de fond, le Nouveau-Brunswick dispose maintenant d'une flottille de 92 dragueurs et de 25 palangriers et bateaux pêchant à la seine danoise.

De nouveaux modèles de bateaux font l'objet d'études soutenues de la part du personnel technique de la Direction des pêches, qui bénéficie en cela du concours d'architectes navals, de constructeurs de bateaux et des pêcheurs eux-mêmes. On s'en tient à certaines normes afin de maintenir les frais de construction et d'entretien au plus bas niveau possible, parce que la pêche au Nouveau-Brunswick n'est généralement pas très profitable. Des modèles à usages multiples ont été essayés avec succès pour la pêche côtière dans la région du golfe Saint-Laurent. Des dragueurs de 65 pieds, pourvus de moteurs diesels plus puissants et d'un plus gros appareillage, se sont révélés plus efficaces que les modèles initiaux. L'étude d'un prototype de dragueur à poupe d'acier se poursuit depuis deux ans, et l'on est à prendre des dispositions en vue de la mise en chantier de trois exemplaires de ce prototype, au coût individuel de \$250,000 environ. On s'attend que la moitié du coût de ces bateaux soit acquittée au moyen de la subvention fédérale.

Avec l'aide financière et technique du Service d'expansion industrielle du ministère fédéral des Pêcheries, la Direction des pêches procède à divers essais en vue d'améliorer bateaux et agrès. Après avoir fait l'objet d'expériences et de travaux pratiques pendant quelques années, de nouveaux filets maillants pour la morue, de nouvelles seines danoises, de nouveaux chaluts travaillant entre deux eaux, de nouveaux moyens de récolte mécanique des palourdes, etc., sont employés par les pêcheurs commerciaux de la côte du Nouveau-Brunswick. Pendant l'hiver, la Direction des pêches offre aux exploitants de petits chalutiers et aux pêcheurs côtiers de diverses régions de la province des cours de formation pratique. Sous les auspices de la Commission scolaire de Caraquet, une école permanente de pêche fonctionne depuis l'automne de 1959. Plus de 30 jeunes pêcheurs, âgés de 17 à 30 ans, suivent le cours de trois ans, dont le programme annuel s'échelonne de novembre à avril.

Pour coordonner les initiatives des provinces de l'Atlantique et du gouvernement fédéral en vue d'encourager la pêche, le ministère fédéral des Pêcheries a créé une Commission fédérale-provinciale des pêches de l'Atlantique, et la province du Nouveau-Brunswick en fait partie.

Québec.—Depuis 1941, dans la province de Québec, les pêches maritimes relevaient du département des Pêcheries, tandis que la chasse et la pêche (sportive) relevaient du ministère Chasse et Pêche. A la session de 1962, les deux ministères étaient réunis sous le nom de ministère de la Chasse et des Pêcheries, comprenant la division des pêcheries commerciales et celle de la chasse et pêche sportive.